



0907675601

DATE DEPOT : 2009-09-10

NUMERO DE DEPOT : 76756

N° GESTION : 2001B10324

N° SIREN : 438179608

DENOMINATION : A PARIS

ADRESSE : 24 rue Nollet 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2009/07/28

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

ADJONCTION D'UN NOM COMMERCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

20013 1032h.

A PARIS

S.A.R.L. au Capital de 110 000 €

27, rue des DAMES
75 017 PARIS

RCS Paris B 438 179 608

Greffo du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

10 SEP. 2009

N° DE DÉPOT

76756

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28

PF. 28. JUILLET 2009 TB. AE. 13.
06.7 28/7/09 99

L'an deux mille neuf,
Le 28 juillet,
A 18 heures,

L'associée unique de la S.A.R.L. A PARIS -, société au capital de €. 110 000 divisé en 5 500 parts de € 20 chacune, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 27, rue des DAMES - 75 017 PARIS, sur convocation de la gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Virginie DE KERNAVANOIS, propriétaire de 5 500 parts sociales

agissant en qualité de seule associée de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'associée présente possédant ainsi plus des trois quarts des parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie DE KERNAVANOIS gérante de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur DAVID Franck Expert-Comptable indépendant.

La Présidente constate d'après la feuille de présence certifiée exacte, que tous les porteurs de parts sont présents ou représentés.

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Transfert du Siège social au 24 rue NOLLET - 75 017 PARIS,
- * Ajout d'une Dénomination Commerciale « OHLALA ! »,
- * Observations et questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau :

- * Le projet des délibérations,
- * Un exemplaire des statuts

VL

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des Associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérante, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

La Présidente donne ensuite lecture du projet des délibérations.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le projet des délibérations portant transfert du Siège Social du 27, rue des DAMES – 75 017 PARIS au 24 rue NOLLET - 75 017 PARIS met aux voix cette résolution.

A compter du 1^{er} août 2009, date effective de jouissance du bail le siège social sera donc situé :

24, rue NOLLET
75 017 PARIS

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le deuxième volet des délibérations portant sur l'ajout d'une dénomination commerciale « OHLALA ! » met aux voix cette résolution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par la Gérance conformément aux statuts.

Fait à Paris

Le 28 juillet 2009

V. de Kermannin